

PRESENTS: Mmes MASSAUD, NICKERT, GUITOU, FRAYSSE
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, MARIAGE, PORTAL.

ABSENT: Mr ROULLAND, excusé.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de la station d'épuration : délibération pour adhésion SYDED (transfert du SATESE)
- Facturation importante suite à consommation d'eau excessive (2 cas).
- Redevance assainissement (actualisation des tarifs ou prix identique).
- Indemnité kilométrique pour les agents communaux (lié au déplacement de la Mairie).
- Evolution du régime indemnitaire, suite à modification de grades.
- Recensement de la population : nom des agents recenseurs retenus et rémunérations à fixer.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Lecture du compte rendu précédent du 24 octobre 2010

- Le compte rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

Arrivée de Mme Sandrine Fraysse

Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de la station d'épuration : délibération pour adhésion SYDED (transfert du SATESE).

Mr Le Maire explique que la collectivité bénéficie de missions d'assistance technique effectuées par le SATESE, service du Conseil Général.

Or, à compter du 1er janvier 2011, ces missions ne pourront plus être exercées en l'état, la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 ayant placé cette assistance dans le champ concurrentiel. Toutefois, cette loi impose au Conseil Général la responsabilité d'assurer pour les petites collectivités rurales, une assistance technique et l'autorise à déléguer la mission à un syndicat mixte. Les missions non comprises dans l'assistance technique obligatoire, seront alors assurées par le SYDED grâce à l'élargissement de compétences auquel il a procédé le 1er juillet 2010.

Cet élargissement permet aussi de faire assurer la prise en charge globale des boues produites, quels que soient leur nature (liquide ou pâteuse) et leur mode d'élimination (épandage, compostage, incinération...) par une structure unique, le SYDED.

La seule possibilité pour continuer à bénéficier de l'ensemble des services proposés par le SATESE en matière d'assainissement collectif est d'adhérer au SYDED.

En ce qui concerne les boues de STEP, l'adhésion de la collectivité au SYDED permettrait la prise en charge des boues de stations d'épuration de la collectivité. Toutefois, le SYDED précise que cette prise en charge ne pourra être effective qu'au 1er janvier 2012.

Mr le Maire précise que pour 2011 n'y aura pas de changement quant à la participation financière.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour signer la délibération pour adhérer au SYDED.

- Le Conseil Municipal majoritairement donne son accord pour que Mr le Maire signe la délibération.
Une abstention

Facturation importante suite à consommation d'eau excessive (2 cas).

Mr Fernand Vergnes de Cieurac signale par courrier à Mr le Maire une fuite d'eau après le compteur avec un relevé de consommation très important, et demande à la mairie de bien vouloir examiner son cas afin d'en réduire les frais.

Autre consommation important signalée par la SAUR pour la Mairie de Lanzac (consommation supérieure à la consommation habituelle), mais pas de précision sur le point de livraison.

Après de nombreux échanges, M. le maire indique que nous avons eu des cas semblables l'année dernière et que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité prendre en charge le dépassement de consommation, mais en contrepartie était favorable à régulariser l'assainissement sur la base des consommations précédentes.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que ces dépassements occasionnels ne soient pas pris en charge par la Mairie, et que l'assainissement soit établi sur les consommations de l'année passée. Par contre la décision prise l'année passée concernant l'assainissement, reste inchangée.

Redevance assainissement (actualisation des tarifs ou prix identique).

Mr le Maire a reçu un courrier de la SAUR qui nous demande si notre commune envisage une revalorisation de la redevance ASSAINISSEMENT pour l'année 2011.

Après avoir échangé,

- Le Conseil municipal donne son avis à l'unanimité pour que les tarifs soient reconduits de façon identique.

Indemnité Kilométrique pour les agents communaux (lié au déplacement de la mairie).

Mr le Maire fait une proposition au conseil municipal concernant l'éventualité de prise en charge des frais de déplacements de certains salariés administratifs, suite au déplacement du secrétariat de mairie à Cieurac et ce durant les travaux de la mairie à Lanzac.

Après avoir échangé, aucune décision n'a été prise ce jour : Mr le Maire va regarder la convention collective.

De même, en ce qui concerne les déplacements des salariés avec leur véhicule personnel, Mr le Maire se renseigne auprès de notre assureur.

Evolution du régime indemnitaire, suite à modification de grades.

Mr le Maire rappelle qu'en 2009 le Conseil Municipal a validé l'instauration du régime indemnitaire (IAT).

Depuis le mois de Juillet 2010, 2 salariés ont réussi un examen chacun, Delphine Castanet celui de « restauration collective » et Laurent Roulland celui de « plomberie ». En rapport à ces résultats, ils passent adjoints administratifs 1^{ère} classe.

Mr le Maire propose de reconduire l'IAT dans les mêmes conditions (coefficient 3).

- Cette proposition est validée à l'unanimité.

Recensement de la population : nom des agents recenseurs retenus et rémunération à fixer.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre commune est concernée par le recensement sur la période du 20 janvier au 19 février 2011.

La rémunération des agents recenseurs étant laissée à l'appréciation du Conseil Municipal, Mr le Maire propose que l'on reprenne les mêmes rémunérations que pour le dernier recensement, soit : 1,72 euro par bulletin individuel et 1,13 euros par feuille de logement.

Dans ce cadre, la commune percevra une dotation forfaitaire de 1365 euros.

Melle Delphine CASTANET serait nommée « coordonnateur communal », Melle Delphine PAINOT et Mlle Christelle DESMARTIN sont nommées « agents recenseurs » la première interviendrait à Cieurac et La Durantie et la seconde interviendrait côté Lanzac.

→ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Informations et questions diverses.

1. Mr le Maire rappelle qu'il a envoyé à tous les conseillers municipaux le compte rendu du dernier Conseil Communautaire par email. Une copie de ce C.R. sera faite pour Pierrette Massaud.
2. Préparatifs du repas de fin d'année des employés communaux : date décidée pour le samedi 11 décembre et le repas se fera au Restaurant « L'Alouette ».
3. Concernant le mur de Laborie, Mme Guitou précise qu'il y a eu malfaçon et que les travaux vont reprendre dans les jours qui viennent. Concernant les matériaux nécessaires, ils seront pris en charge par l'APIE.
4. Mr Delvert précise que le chemin « des Coustillous » reste à aménager pour canaliser l'eau.
5. Il est urgent de couper des branches vers la ferme Caminade.
6. Dans le village de Cieurac, le pont de la propriété Rouquayrol est défectueux. Des pierres tombent chez Mr Pinto, le maire est chargé de signaler ce problème au propriétaire.
7. Des artisans portent des végétaux chez Mr Briche qui les fait brûler de façon régulière et donc très désagréable pour le voisinage. M. GARRIGOU Président de la commission environnement doit rencontrer M. Briche.
8. Jean Pierre IZARD fait un compte rendu du dernier Conseil d'école qui a eu lieu le lundi 8 novembre.
L'effectif de cette année est de 35 élèves.
Le règlement intérieur de l'école a été réaménagé.
Bilan financier. Le crédit Mairie est reconduit.
L'école prévoit de renouveler 3 ordinateurs qui seront financés par l'APE.
Quelques petits travaux sont demandés par la Directrice. Ils seront à effectuer par la Mairie.
Le Noël à l'école est prévu pour le jeudi 23 décembre, à partir de 16 heures.
La « semaine du goût » s'est très bien déroulée.
Un point a été fait sur les animations et les projets.
Jean Pierre Izard et Josiane Guitou doivent rencontrer nos salariées qui interviennent à la cantine et à l'aide aux devoirs pour instaurer des règles de discipline.

Fin de séance à 22 heures 30